



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation – Règlement numéro 22-552 créant une réserve financière pour le service incendie

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-552 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE INCENDIE

AVIS EST DONNÉ que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce projet de règlement pour lequel un avis de motion a été donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 14 mars 2022. Ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce règlement vise à mettre en place une réserve financière pour amasser des fonds en prévision des acquisitions futures et l'entretien des équipements et du bâtiment du service d'incendie de Sainte-Madeleine dont fait partie la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

La séance de consultation publique se tiendra **le 9 mai 2022 19 h 30** au lieu habituel des séances du conseil, soit à l'Église Évangéliste Baptiste sise au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine. Au cours de la séance publique, les membres du conseil expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 11^e jour du mois d'avril 2022.

Me Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière
M.A.P. Gestion municipale